

ANNEXE XII-4 à l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014
Certificat vétérinaire relatif aux cires d'abeille destinées à la Nouvelle-Calédonie

Créée par l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014 – Art. 16

Remplacée par l'arrêté n° AG-2026-DAVAR-0314 du 17 juin 2026 – Art. 1^{er}

Annexe 5 : ANNEXE XII-4 : certificat vétérinaire relatif aux produits de la ruche non destinés à la consommation humaine et présentés en emballage commercial

4. Expéditeur (nom et adresse complète):	CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE ⁽¹⁾ Relatif aux produits de la ruche non destinés à la consommation humaine ou animale et présentés en emballage commercial Numéro ⁽²⁾ ORIGINAL		
5. Lieu de destination (port ou aéroport de déchargement) :	1. Provenance des produits (Pays exportateur):		
6. Destinataire (nom et adresse complète) :	2. Autorité compétente		
	2.1 Ministère : 2.2 Service : 2.3 Niveau local / régional :		
7. Modes et identification du transport 7.1 Navire ou aéronef ⁽³⁾ 7.2 Nom du navire ou, s'il est connu, numéro de vol.:	3. Lieu de chargement pour l'exportation :		
	8. Identification du lot (nombre total de conteneurs / boîtes, numéros d'enregistrement et numéros de scellés éventuels) :		
9 Identification individuelle des produits qui composent le lot :			
Nature des produits	Numéro d'agrément ou d'enregistrement des établissements de production, transformation, entreposage	Nombre de paquets / pièces	Poids net (kg)
Total			
(Si nécessaire, reproduire ce tableau sur un feuillet séparé revêtu du numéro du certificat et du sceau officiel sur chaque page et de la signature du vétérinaire ou de l'inspecteur officiel sur la dernière page)			
Le soussigné, vétérinaire ou inspecteur officiel ⁽³⁾ , certifie par la présente que les produits désignés ci-dessus ⁽³⁾ :			
Pour les produits à base de miel, le pollen et les produits à base de pollen, la cire et les produits à base de cire, la propolis et produits à base de propolis ⁽³⁾:			
☐ Proviennent de ruchers se trouvant dans un pays ou une zone indemne de loque américaine (<i>Paenibacillus larvae</i>), de loque européenne (<i>Melissococcus plutonius</i>), du petit coléoptère des ruches (<i>Aethina tumida</i>), de <i>Tropilaelaps spp.</i> , et de <i>Varroa spp.</i>			
ET/OU			
☐ Ont été soumis à un traitement par irradiation selon les recommandations émises par l'OMSA pour l'inactivation des agents pathogènes suivants : loque			

américaine (<i>Paenibacillus larvae</i>), de loque européenne (<i>Melissococcus plutonius</i>), du petit coléoptère des ruches (<i>Aethina tumida</i>), de <i>Tropilaelaps spp</i> , et de <i>Varroa spp</i> .	
ET/OU	
☐ Ont été soumis à un autre traitement approuvé par l'OMSA ou reconnu équivalent par l'autorité compétente du pays exportateur pour l'inactivation des agents pathogènes listés ci-dessus.	
Le procédé / l'attestation de traitement est transmis en annexe au présent certificat	
Pour la gelée royale et produits à base de gelée royale⁽³⁾ :	
☐ Proviennent de ruchers se trouvant dans un pays ou une zone indemne de loque américaine (<i>Paenibacillus larvae</i>), de loque européenne (<i>Melissococcus plutonius</i>), et du petit coléoptère des ruches (<i>Aethina tumida</i>).	
ET/OU	
☐ Ont été soumis à un traitement par irradiation selon les recommandations émises par l'OMSA pour l'inactivation des agents pathogènes suivants : <i>Paenibacillus larvae</i> (Loque américaine), <i>Melissococcus plutonius</i> (Loque européenne), et <i>Aethina tumida</i> (Petit coléoptère des ruches).	
ET/OU	
☐ Ont été soumis à tout autre traitement approuvé par l'OMSA ou reconnu équivalent par l'autorité compétente du pays exportateur pour l'inactivation des agents pathogènes listés ci-dessus.	
Cachet officiel :	
Fait à _____, le _____ (Lieu) (Date)	 (Signature du vétérinaire ou inspecteur officiel ⁽⁴⁾) (nom en lettres capitales, qualifications et titre)
Notes (1) Composer le certificat en insérant uniquement les attestations nécessaires au lot identifié sur la présente page (2) Numéro unique délivré par l'autorité compétente. (3) Cocher la (les) mention(s) utile(s) selon les agents pathogènes concernés (4) Dans une couleur différente du texte imprimé.	